

En raison des **Foulées Dammartinoises** qui se dérouleront le **mardi 14 juillet 2026**, des perturbations sur vos déplacements sont à prévoir :



- **La circulation automobile et cycliste sera interdite dans tout le village** sur l'itinéraire de la course **de 8h30 à 12h00** sauf pour les véhicules de secours, de police et des médecins et infirmiers(ères) mais aussi les véhicules de l'organisation de la course.



- **La D20 sera fermée à la circulation de 8h30 à 12h00.**
Une déviation sera mise en place par l'Agence Routière Territoriale.



- **Le stationnement sera interdit dans les rues suivantes :**
 - Rue Saint Gobert : du n°1 au n°28
 - Grande Rue : partie haute de la place de l'église aux 4 chemins
 - Grande Rue : du 60Bis à la Place de l'Orme
 - Rue du Pont de Coude : de l'intersection de la Place de l'Orme au 16 bis rue du Pont de Coude
 - Rue des Carreaux
 - Rue de la Vendée : du n°1 au n°6
 - Rue du Marois
 - Rue Jacob

Les habitants qui voudront quitter le village pendant ce créneau horaire devront avoir sorti leurs voitures avant 8h30 et les avoir stationnées sur l'un des trois emplacements proposés :

- P1*** : parking de l'Avenue de la Gare
- P2*** : parking près de la station d'épuration
- P3*** : parking près du château d'eau

* voir au dos

Les Foulées Dammartinoises

Mardi 14 juillet 2026

